

**Keynote**

François SUREAU (Écrivain et Avocat)

**Coordination**

Pierre JACQUET (Le Cercle des économistes)



**VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY**

20 ANS  
Aix Le Cercle  
des économistes  
Rencontres Économiques d'Aix-en-Provence

## Résumé

---

La perte de libertés actuelle coïncide avec une perte de citoyenneté qui se manifeste dans les mesures prises pour maintenir l'ordre à l'occasion des manifestations, avec les gardes à vue massives et le filtrage individuel, l'allongement de la rétention de sûreté, ou certaines mesures de lutte contre le terrorisme, dans une forme d'intimidation des citoyens. Cela remet en cause le projet collectif des libertés promu par la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen elle-même. La liberté, conçue comme un processus de contradiction douloureux qui permet de progresser dans l'Histoire, dans le respect de la liberté d'autrui, semble remplacée par une forme de passivité sociale, par une société des droits d'individus opposés les uns aux autres, qui désertent, consomment ou s'indignent. La garantie des droits étant proportionnée à la capacité de l'État à les mettre en œuvre. L'inquiétude sociale permanente et le besoin de satisfaire des désirs individuels érodent le collectif et empêchent de traiter la question du Mal. Aussi l'idéal européen montre-t-il ses limites, notamment à l'occasion du sauvetage financier de la Grèce, qui a négligé la question des migrants, et s'avère incapable de prendre la succession de l'idéal de reconstruction ou de souveraineté nationale.

Pour ne pas renoncer au patrimoine des libertés publiques hérité des générations précédentes, et pour permettre de réaliser le salut individuel en se mettant au service d'un salut collectif, le système institutionnel devrait empêcher le pouvoir total, grâce à la séparation des pouvoirs, qui ne paraît pas aujourd'hui garantie, les pouvoirs judiciaires et législatifs étant considérablement affaiblis, et l'exécutif perpétuellement remis en cause. Seule une réforme institutionnelle avec un mandat présidentiel de 6 ans, un mandat législatif de 4 ans, un pouvoir de nomination transféré au Premier ministre et un Sénat élu à la proportionnelle intégrale, semble pouvoir permettre de concrétiser le projet cartésien de rénovation de la démocratie représentative, de justice sociale et d'écologie, auquel semble aspirer la société, au-delà d'un pur éloge de la vie et de la nature qui négligerait la dimension citoyenne. La conscience et l'analyse des obstacles qui contredisent aujourd'hui sa réalisation constituent les premières étapes nécessaires pour lui donner une chance de se réaliser.

---